

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA FAMILLE ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

05/09 du 21/01/85

12

DECRET N° /INTERPPS.DGTFP.DFP.84V.
Portant Promotion au titre de l'année
1980 de Monsieur OKIMBI Ange, Adminis-
trateur des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des SIF (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ILAS :

(/la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2037/MF du 21.6.56 fixant le régle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/MP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/196/MP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/170/MP du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/MP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des
cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 60/630 du 27.12.1980 portant
déblocage des avancements des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/356 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/270 du 13.8.84 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/360 du 20/8.84 portant organisa-
tion des interins des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/040 /INTERPPS.DGTFP.DFP. du 21/01/85
portant inscription au tableau d'avancement au titre
de l'année 1980 de Monsieur OKIMBI Ange, Administrateur des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SIF (Administration
Générale).

D E C R E T :

.../...

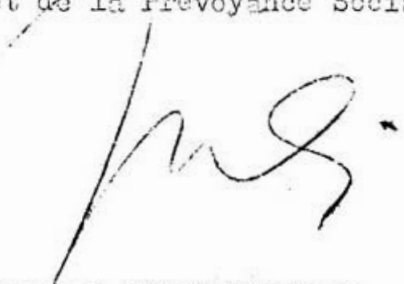
ARTICLE 1er. - Monsieur OKIMBIANGE, Administrateur de 6^e Echelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. (Administration Générale), en service au Ministère du Plan à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1980 au 7^{ème} Echelon de son grade pour compter du 02-11-80 Accusé.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet au point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, et de la solde pour compter du 01.01.1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


- Bernard COMBO MATSIONA.-


- Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,


- Itihi Ossétoumba LEXCOUNDAOU.-

REPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFE/DFP.....3
D.G.B.....3
D.C.F.....2
DOSSIER.....3
INTERESSÉ.....1
SGG/BC.....2
Mini.Plan.....1

